

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1260**

**56 – MORBIHAN**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT**

**Ventes et cessions**

382 511 947 RCS Lorient.

**QUIBEX.**

*Forme* : Société par Actions Simplifiée.

*Capital* : 945000.00 EUR.

*Adresse* : Zone Artisanale Ou Zone d'Activité Plein Ouest, 56170 Quiberon.

*Activité* : La prise de participation dans les entreprises afin d'en diriger ou d'en contrôler l'activité la mise en place et la gestion de services administratifs. Octroi occasionnel de prêts à des particuliers..

*Adresse* : Zone Artisanale Ou Zone d'Activité Plein Ouest, 56170 Quiberon.

*Oppositions* : Article L-236-14 du Code de Commerce.

*Commentaires* : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUIMPER du 10 novembre 2022, La société QUIBEX, société par actions simplifiée au capital de 945.000 € dont le siège social est à QUIBERON (56170) - Zone d'Activité Plein Ouest, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 382 511 947, ci-après " la société absorbante ", Et La société SEAS, société civile au capital de 5.404.908 € dont le siège social est à QUIBERON (56170) - Zone d'Activité Plein Ouest, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 531 734 093, ci-après " la société absorbée ", Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société SEAS par la société QUIBEX. La société absorbée apporterait la totalité de son actif s'élevant à 8.151.288 euros à charge d'acquitter la totalité de son passif s'élevant à 433.466 euros, soit un actif net apporté de 7.717.822 euros. Il sera procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre les parts sociales de la société absorbée. La parité retenue est de 166 parts sociales de la société absorbée pour 1 action de la société absorbante. Le nombre de parts sociales détenues par chacun des associés de la société absorbée n'étant pas un multiple de 166, chaque associé de la société absorbée renoncera à exercer ses droits sur les titres formant rompus. La somme de 7.229.467 euros sera comptabilisée en prime de fusion par la société absorbante. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée, depuis le 1er janvier 2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. Les créanciers des sociétés concernées dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de trente jours à compter de la présente insertion. La société absorbée sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de

fusion a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LORIENT le 14 novembre 2022 pour le compte de la société absorbante et de la société absorbée..

